



# PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GENERALE DE L'ÉTAT POUR LA REFONDATION (PMO/PGE-R)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. FONDEMENT DE LA REFONDATION .....</b>	<b>4</b>
<b>2. RECAPITULATIF DE LA PGE-R .....</b>	<b>4</b>
2.1. La Mission Principale.....	4
2.2. Les Trois Grandes Orientations Politiques.....	4
2.3. Le Mandat au Gouvernement .....	5
<b>3. VISION .....</b>	<b>6</b>
<b>4. OBJECTIFS .....</b>	<b>7</b>
4.1. Objectif général.....	7
4.2. Objectifs spécifiques.....	7
<b>5. LES VALEURS CADRE-DE-REFERENCE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT.....</b>	<b>9</b>
5.1. Fifanajana (Respect mutuel).....	9
5.2. Fihavanana (Solidarité fraternelle).....	10
5.3. Fiaraha-mientana (Participation collective) .....	10
<b>6. PRINCIPES DIRECTEURS.....</b>	<b>11</b>
6.1. Zéro tolérance à la corruption.....	11
6.2. Bonne gouvernance.....	11
6.3. Transparence, redevabilité et participation.....	11
6.4. Asa, Asa ihany, Asa hatrany (Travail).....	12
6.5. Méthode AGILE.....	12
6.6. Coordination & Suivi-Évaluation .....	12
<b>7. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES .....</b>	<b>13</b>
7.1. Répondre aux urgences et stabiliser la Nation .....	13
7.2. Engager des réformes structurelles pour une refondation durable.....	15
7.3. Organiser des élections crédibles, transparentes et inclusives .....	18
<b>8. JALONS .....</b>	<b>20</b>
<b>9. FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DE LA REFONDATION .....</b>	<b>21</b>
9.1. Objectifs du Tableau de bord .....	21
9.2. Indicateurs clés de suivi.....	21
9.3. Outil de légitimité et de confiance.....	21
9.4. Collaboration avec les parties prenantes .....	22
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>23</b>



## INTRODUCTION

Madagascar se tient aujourd’hui à l'aube d'un nouveau chapitre de son histoire. Portée par une aspiration profonde de son peuple à la justice, à la dignité et à la stabilité, la Nation malagasy choisit de se refonder sur ses propres valeurs, ses forces vives et sa foi en un avenir commun.

**La Refondation de la République** n'est ni une réaction à une crise ponctuelle ni un simple ajustement institutionnel.

Elle représente un **engagement collectif et conscient** : celui de bâtir un État intègre, une économie équitable et une société unie, où chaque citoyen trouve sa place et contribue à la grandeur de la Nation.

Ce mouvement, né du sursaut citoyen initié par la **jeunesse malagasy**, incarne une prise de conscience historique : le développement durable et la gouvernance juste ne peuvent émerger que d'un contrat social renouvelé entre l'État et le peuple.

C'est ce contrat moral que le **Programme de Mise en Œuvre de la Politique Générale de l'État pour la Refondation (PMO PGE-R)** s'attache à concrétiser.

Traduction opérationnelle de la **Politique Générale de l'État pour la Refondation (PGE-R)**, le PMO PGE-R établit la feuille de route du Gouvernement pour les vingt-quatre prochains mois, sous la **haute autorité du Président de la Refondation de la République de Madagascar**.

Il vise à **consolider l'ordre constitutionnel, à restaurer la confiance nationale, à moderniser l'administration et à poser les bases d'un développement inclusif et durable**.

La Refondation n'est pas un mot d'ordre : elle est un **chemin de renaissance**.

Elle engage la Nation tout entière — ses institutions, sa jeunesse, ses femmes, sa diaspora et ses partenaires — dans une œuvre de redressement moral, politique et économique sans précédent. Elle exige de tous discipline, transparence et courage, car refonder Madagascar, c'est choisir l'intégrité sur la facilité, l'unité sur la division et le travail sur la résignation.

Le **Programme de Mise en Œuvre de la Politique Générale de l'État pour la Refondation (PMO PGE-R)** se veut donc à la fois un **cadre d'action** et un **acte de foi dans l'avenir**.

Il trace la voie d'un Madagascar réconcilié avec lui-même, fort de ses valeurs, ouvert au monde et confiant dans sa capacité à transformer les épreuves en opportunités.

**Refonder Madagascar, c'est lui redonner son souffle, sa fierté et sa promesse : celle d'une République juste, responsable et fraternelle.**

## 1. FONDEMENT DE LA REFONDATION

La Refondation découle d'un ensemble de facteurs **sociopolitiques, moraux et culturels**. Elle tire son essence d'un mouvement national profond et d'une exigence de renouveau émanant du peuple malagasy lui-même.

**La légitimité populaire**, d'abord, constitue la pierre angulaire de la refondation. Elle puise sa force dans le **mouvement citoyen pacifique** initié par la jeunesse malagasy, notamment la **Génération Z**, qui a su exprimer, avec courage et maturité, la volonté de tout un peuple de bâtir un nouvel horizon de justice et de dignité.

Ce sursaut patriotique, soutenu par toutes les couches de la société, confère au processus de refondation une légitimité morale et démocratique incontestable.

**La mission historique du Gouvernement de la Refondation** découle directement de cette aspiration populaire.

Placé sous la haute autorité du **Président de la Refondation de la République de Madagascar**, le Gouvernement a pour devoir impérieux de **restaurer la confiance** entre l'État et les citoyens, **d'asseoir les institutions** sur des bases solides de probité et de responsabilité, et de **jeter les fondations d'un développement durable, équitable et inclusif**, au service de chaque Malagasy.

Cette mission transcende le temps politique : elle engage la Nation dans une œuvre de reconstruction morale et institutionnelle sans précédent.

La refondation n'est pas une simple transition, mais **un engagement solennel envers la Nation**, une mission pour le présent, un devoir pour les générations à venir.

## 2. RECAPITULATIF DE LA PGE-R

La Politique Générale de l'État pour la Refondation (PGE-R) est la réponse structurée à la crise multidimensionnelle que traverse la République de Madagascar. Face aux fragilités accumulées et aux crises récurrentes, cette politique est née de **l'aspiration populaire**, portée en particulier par la jeunesse, qui réclame la **transparence, la justice sociale, la redevabilité et la dignité nationale**. La PGE-R trace la voie d'un État rénové, visant à refonder la République sur des bases solides de démocratie, d'équité et de prospérité partagée.

### 2.1. La Mission Principale

La **mission principale** et impérative confiée au Gouvernement est d'organiser des consultations nationales et des élections crédibles et reconnues par toutes les parties prenantes, en vue d'un **transfert de pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu** dans un délai de 24 mois au maximum.

### 2.2. Les Trois Grandes Orientations Politiques

La PGE-R s'articule autour de trois grandes orientations politiques :

#### 2.2.1. Répondre aux urgences et stabiliser la nation.

Cette orientation vise à soulager immédiatement la vie quotidienne des Malgaches par des actions urgentes sur les plans social, économique et de



gouvernance. Cela comprend la réduction significative des délestages et des coupures d'eau, le rétablissement de la sécurité publique, le soutien aux entreprises, la stabilisation des prix, et surtout le **renforcement de la lutte systématique contre la corruption** et la restauration de l'état de droit.

### 2.2.2. Engager des réformes structurelles pour une refondation durable.

Cette orientation exige une transformation en profondeur du cadre politique, institutionnel, juridique et économique du pays. L'objectif est de moderniser les fondements de la République, d'instaurer une **gouvernance de proximité** basée sur la décentralisation poussée, et de garantir la libre entreprise. Une exigence fondamentale est d'**enlever tous les systèmes et verrous** qui ont permis de faire perdurer les pratiques opaques, les manœuvres frauduleuses, les monopoles et les passe-droits.



### 2.2.3. Organiser des élections crédibles, transparentes et inclusives.

Ce volet garantit le retour à un ordre constitutionnel stable. Il repose sur l'organisation d'une **Concertation Nationale** (sous l'impulsion du FFKM) pour promouvoir le débat d'idées, la révision complète des textes législatifs et réglementaires relatifs aux élections et aux partis politiques, la **réforme du cadre institutionnel** (dont la CENI), et enfin, l'organisation du référendum sur la réforme constitutionnelle et de l'élection présidentielle.



## 2.3. Le Mandat au Gouvernement

Le Président de la Refondation a demandé au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, de traduire cette Politique Générale en actions concrètes à travers un Programme de mise en œuvre (le PMO). Ce programme est expressément conçu comme étant **susceptible d'ajustement selon les résolutions de la Concertation nationale**. L'exécution disciplinée de ce Programme est la condition nécessaire pour l'atteinte de l'objectif final du transfert du pouvoir.



### 3. VISION

« Refonder la République de Madagascar sur les piliers de la justice, du travail, de la solidarité et de la responsabilité partagée, afin de bâtir une Nation conciliée, stable, moderne et prospère. »

La Refondation de la République s'inscrit dans une vision à la fois **politique, morale et sociétale**, portée par la volonté du peuple malagasy d'écrire une nouvelle page de son histoire.

Elle traduit l'ambition collective de rebâtir un État au service du citoyen, une économie au service du développement, et une société fondée sur la dignité, la fraternité et l'équité.

Cette vision puise sa force dans la conviction que **le destin de Madagascar doit désormais s'écrire sur la base de la confiance retrouvée**, du respect des valeurs républicaines et du refus de toute forme d'exclusion ou de privilège.

La refondation n'est pas seulement une réponse aux crises du passé ; elle est un **projet de civilisation**, un engagement à léguer aux générations futures un pays plus juste, plus fort et plus uni.

Ainsi, la refondation entend faire de Madagascar :

- **Un État juste, transparent et efficace**, garant de la légalité, de l'équité et de la performance publique, où la gestion des affaires de la Nation obéit à l'intérêt général et à la redevabilité ;
- **Une société solidaire et inclusive**, où chaque citoyen, sans distinction d'origine, de condition ou de conviction, participe pleinement à la construction nationale, dans un esprit de respect mutuel (Fifanajana), de solidarité fraternelle (Fihavanana) et de participation collective (Fiaraha-mientana) ;
- **Une économie productive, compétitive et équitable**, fondée sur le travail, l'innovation et la valorisation des ressources nationales, créatrice d'emplois décents et d'opportunités durables, notamment pour la jeunesse et les femmes ;
- **Une Nation souveraine et respectée**, fidèle à son identité, à ses valeurs culturelles et spirituelles, mais pleinement ouverte au monde, engagée dans une coopération équilibrée et bénéfique à son développement.

Cette vision incarne **l'espérance d'un renouveau national**, où l'État et les citoyens marchent ensemble sur la voie de la justice, du progrès et de la fraternité, pour que Madagascar devienne un modèle de refondation pacifique et de gouvernance vertueuse en Afrique et dans le monde.

## 4. OBJECTIFS

La **Refondation de la République** se veut une entreprise nationale de transformation profonde, portée par une vision claire, des principes éthiques solides et des objectifs stratégiques alignés sur les aspirations légitimes du peuple malagasy.

Elle vise à restaurer la confiance, à garantir la stabilité et à jeter les bases d'un développement durable et équitable, en replaçant le citoyen au cœur de l'action publique.

Le PMO PGE-R s'enracine dans **une obligation morale et politique** : celle de **répondre sans délai aux urgences nationales** — sociales, économiques et institutionnelles — tout en consolidant, avec rigueur et transparence, **les fondements de l'État de droit et de la gouvernance démocratique**, et d'organiser des consultations nationales et des **élections crédibles et reconnues** par tous, en vue d'un **transfert de pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu dans un délai de vingt-quatre (24) mois au maximum**.

### 4.1. Objectif général

« Assurer la stabilité politique et sociale, restaurer la confiance dans les institutions publiques et établir les fondations d'un développement inclusif, participatif et durable, dans le cadre d'une transition démocratique exemplaire de vingt-quatre (24) mois au maximum. »

Cet objectif général reflète la volonté du Gouvernement de la Refondation, sous la haute autorité du Président de la Refondation de la République de Madagascar, de conduire la Nation vers une nouvelle ère de responsabilité, de justice et d'efficacité institutionnelle.

Il s'agit de reconstruire l'**État sur des bases morales et structurelles solides**, tout en répondant aux besoins urgents de la population et en renforçant, avec rigueur et transparence, la gouvernance démocratique inscrite dans l'ordre constitutionnel.

### 4.2. Objectifs spécifiques

Pour atteindre cette finalité, le **Programme de Mise en Œuvre de la Politique Générale de l'État pour la Refondation (PMO PGE-R)** s'articule autour de six objectifs spécifiques interdépendants :



- **Répondre aux urgences sociales, économiques et sécuritaires**

Apporter des réponses immédiates aux besoins essentiels de la population — accès à l'eau, à l'électricité, à la santé, à l'éducation et à la sécurité — tout en stabilisant l'économie et en préservant la cohésion nationale.



- Réhabiliter les institutions publiques et renforcer l'État de droit**

Restaurer la crédibilité et la performance de l'administration, garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice, et promouvoir une gouvernance fondée sur la transparence, la redevabilité et le respect des lois.



- Mettre en œuvre des réformes structurelles pour une refondation durable**

Repenser en profondeur le cadre politique, institutionnel, juridique et économique afin de moderniser l'État, de stimuler la productivité nationale et de bâtir une économie compétitive et inclusive.



- Promouvoir la participation citoyenne, notamment celle de la jeunesse et des femmes, dans le processus de refondation**

Encourager une gouvernance participative où chaque citoyen devient acteur du changement, en valorisant les initiatives locales, la créativité et le leadership des jeunes générations.

- Restaurer la confiance des partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance publique**

Renforcer la crédibilité de l'État à travers une gestion transparente, rigoureuse et prévisible, tout en consolidant les relations de coopération fondées sur le respect mutuel, la souveraineté nationale et la responsabilité partagée.





- **Organiser une concertation nationale inclusive et des élections crédibles, transparentes et reconnues**

Favoriser un dialogue permanent entre les forces vives de la Nation — institutions, société civile, secteur privé, jeunes et femmes — garantir un processus électoral conforme aux standards démocratiques internationaux et assurer le transfert de pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu dans un délai de vingt-quatre (24) mois au maximum.

Ces objectifs, à la fois ambitieux et réalistes, traduisent la volonté du Gouvernement de **faire de la refondation un acte de renaissance nationale**, où l'État et les citoyens avancent ensemble vers un avenir de stabilité, de prospérité et de justice pour tous.

## 5. LES VALEURS CADRE-DE-REFERENCE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT

La mise en œuvre de la PGE-R sera guidée par un socle de valeurs essentielles qui orienteront l'ensemble des actions du Gouvernement pour la refondation de la République. Trois valeurs fondamentales en constitueront le pilier : Fifanajana, Fihamanana et Fiaraha-mientana.

### 5.1. Fifanajana (Respect mutuel)

Le **Fifanajana** incarne l'âme même du Fanahy Malagasy.

Il représente la base morale sur laquelle repose toute autorité légitime.

L'exercice du pouvoir doit être guidé par le **respect des institutions**, de la **Constitution**, de la **parole donnée**, mais aussi du **citoyen** et de sa dignité.

Le Gouvernement s'engage à instaurer une culture d'éthique publique, où chaque agent de l'État agit avec honneur, loyauté et sens du devoir.

Le respect des lois et des valeurs humaines constitue **le ciment du vivre-ensemble** et la garantie d'une gouvernance équilibrée et juste.



## 5.2. Fihavanana (Solidarité fraternelle)

Le **Fihavanana** est le cœur spirituel et social du peuple malagasy.

Il symbolise la **solidarité fraternelle**, la cohésion nationale et la paix sociale.

Dans un contexte marqué par les divisions et les inégalités, le Gouvernement s'engage à :

- Promouvoir le **dialogue social et communautaire** ;
- Encourager la **réconciliation nationale** et la **restauration de la confiance** entre citoyens et institutions ;
- Valoriser les initiatives locales de paix, de partage et de coopération.



Le Fihavanana doit redevenir **le moteur de la réconciliation et de la stabilité**, fondant la refondation sur la compréhension mutuelle et l'entraide.



## 5.3. Fiaraha-mientana (Participation collective)

Le **Fiaraha-mientana** appelle à la mobilisation et à la participation active de tous les citoyens dans la construction nationale.

La refondation ne saurait être l'œuvre d'un gouvernement seul : elle est **une responsabilité partagée** entre l'État, les citoyens, la société civile, le secteur privé et la diaspora.

Le Gouvernement favorisera la **concertation permanente**, la **décentralisation poussée**, et la participation citoyenne à travers des mécanismes inclusifs de dialogue et de suivi local.

Les jeunes, les femmes et les communautés locales seront placés **au cœur du processus de refondation**, afin que chaque voix compte dans la reconstruction du pays.

## 6. PRINCIPES DIRECTEURS

La mise en œuvre du **Programme de Mise en Œuvre de la Politique Générale de l'État pour la Refondation (PMO PGE-R)** s'appuie sur sept **principes directeurs** qui constituent le **cadre de conduite de l'action gouvernementale**, garantissant la cohérence, la crédibilité et la légitimité de l'État dans cette période historique.

### 6.1. Zéro tolérance à la corruption

La corruption est la principale cause de la persistance de la pauvreté.

Aucune réforme durable ne saurait être envisagée sans une intégrité exemplaire dans la gestion des affaires publiques.

Le Gouvernement adopte le principe de **zéro tolérance** envers toute forme de corruption, d'enrichissement illicite ou d'abus de pouvoir.

### 6.2. Bonne gouvernance

La **bonne gouvernance** constitue la pierre angulaire d'un État efficace et légitime. Elle repose sur la transparence, la responsabilité, la performance et l'équité dans la gestion des affaires publiques.

Le Gouvernement s'engage à :

- Renforcer la planification, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ;
- Promouvoir une gestion budgétaire responsable et axée sur les résultats ;
- Instaurer la culture de la performance à tous les niveaux de l'administration ; et
- Encourager la responsabilisation des institutions et des acteurs publics.

L'objectif est clair : faire de l'administration publique **un instrument de développement**, au service du citoyen et non de priviléges particuliers.

### 6.3. Transparence, redevabilité et participation

La transparence, la redevabilité et la participation citoyenne constituent les fondements d'une gouvernance ouverte, efficace et digne de confiance. Elles garantissent l'accès équitable à l'information publique, la visibilité des décisions de l'État et l'implication des citoyens dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques.

Le Gouvernement s'engage à :

- Garantir l'accès public à l'information relative aux politiques publiques, aux marchés et aux finances de l'État ;
- Publier régulièrement les rapports d'audit, les bilans de programmes et les résultats de gestion ;
- Renforcer les plateformes numériques permettant le suivi citoyen des actions publiques ;
- Renforcer la confiance du public en publiant un tableau de bord lisible et accessible à tous ;
- Suivre un calendrier de publication clair et prévisible ;
- Garantir une consultation publique d'au moins 15 jours pour tout texte majeur, sauf en cas d'urgence dûment motivée.

Ces engagements ne relèvent pas de simples principes administratifs : ils constituent des devoirs démocratiques essentiels, fondés sur le droit du peuple à être informé et à participer, afin de favoriser l'ouverture, la redevabilité et l'appropriation des réformes par l'ensemble des citoyens et des parties prenantes.

## 6.4. Asa, Asa ihany, Asa hatrany (Travail)

Le **travail** demeure la clé de tout redressement national.

Le triptyque “*Asa, Asa ihany, Asa hatrany*” traduit la conviction que seule la valeur du travail — individuel et collectif — peut conduire Madagascar vers la prospérité durable.

Le Gouvernement s'engage à :

- Promouvoir une **éthique du travail bien fait**, fondée sur la rigueur, la compétence et la productivité ;
- Valoriser les métiers, l'artisanat, l'agriculture et l'innovation ;
- Encourager la jeunesse à devenir **actrice du développement** par la formation, la création d'entreprises et l'entrepreneuriat social.

Le travail, dans sa noblesse et sa constance, constitue le **fondement du progrès collectif** et l'expression la plus authentique de l'amour de la patrie.

## 6.5. Méthode AGILE

Pour la refondation, une obligation de résultats s'impose au Gouvernement. Pour y parvenir, agilité et adaptabilité doivent être une culture de travail.

Le Gouvernement s'engage à adopter une démarche orientée vers l'obtention de résultats rapides et mesurables, en s'appuyant sur les technologies digitales modernes, la flexibilité, l'adaptabilité et la généralisation des contrats de performance.

Cette approche vise à réduire les lenteurs administratives, à améliorer la réactivité et à optimiser l'impact des actions engagées.

## 6.6. Coordination & Suivi-Évaluation

La mise en œuvre du PMO PGE-R nécessite une mobilisation d'un nombre élevé d'acteurs, une intervention sur le vaste espace territorial, et un suivi serré du planning.

Le Gouvernement s'engage à mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation pour assurer une mise en œuvre rigoureuse grâce à des étapes de validation clairement définies, à des points de suivi réguliers et à la définition de résultats prioritaires précis pour chaque projet.

La gestion proactive des risques et la planification des mesures de mitigation permettront d'anticiper les obstacles et de garantir une exécution fluide et efficace.

Ensemble, ces six principes forment le **socle moral, institutionnel et opérationnel de la Refondation**.

Ils orientent l'action publique, guident les réformes et traduisent l'engagement du Gouvernement à **reconstruire Madagascar sur les valeurs de l'intégrité, de la solidarité et de l'excellence**.

## 7. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le Programme de Mise en Œuvre de la Politique Générale de l'État pour la Refondation (PMO PGE-R) s'articule autour de **trois grandes Orientations Stratégiques (OS)**, conçues pour répondre simultanément aux urgences nationales, préparer les réformes structurelles et garantir le retour à l'ordre constitutionnel.

La première de ces orientations vise à **stabiliser la Nation et restaurer la confiance**, conditions indispensables à toute refondation durable.

### 7.1. Répondre aux urgences et stabiliser la Nation

La priorité immédiate du Gouvernement est d'apporter **des réponses concrètes, visibles et inclusives** aux besoins pressants du peuple malagasy.

Il s'agit d'alléger la souffrance sociale, de rétablir la stabilité économique et de renforcer la cohésion nationale, afin de créer un environnement favorable au redressement global du pays.

#### 7.1.1. Sur le plan social

L'objectif est de **restaurer la dignité des citoyens** en garantissant l'accès aux services de base et en protégeant les groupes les plus vulnérables.

Le Gouvernement s'engage à :

- **Rétablissement sans délai les services essentiels** tels que l'électricité, l'eau, la santé et l'éducation, en assurant la continuité et la qualité du service public sur tout le territoire ;
- **Apporter une assistance humanitaire d'urgence** aux populations du Grand Sud et du Grand Sud-Est confrontées à l'insécurité alimentaire et aux effets du changement climatique ;
- **Renforcer les mécanismes de protection sociale** pour améliorer les capacités de résilience ;
- **Consolider la sécurité publique** pour garantir la protection des personnes et des biens, notamment dans les zones rurales et enclavées.

Ces actions traduisent la volonté du Gouvernement de **placer l'humain au centre du développement**, en répondant d'abord aux urgences de la vie quotidienne avant d'engager les réformes de long terme.

#### 7.1.2. Sur le plan économique

La relance économique est au cœur du processus de refondation.

Elle doit permettre de **stabiliser les équilibres macroéconomiques**, de soutenir les forces productives et de redonner confiance aux acteurs économiques.



Le Gouvernement mettra en œuvre les mesures suivantes :

- **Stabiliser les prix des produits de première nécessité**, en améliorant la régulation des circuits de distribution, la transparence du marché et le contrôle des importations ;
- **Libéraliser l'économie pour mettre fin aux systèmes opaques** qui ont favorisé les magouilles, les monopoles, les passe-droits et diverses pratiques anticoncurrentielles.
- **Stimuler la création d'emplois décents**, en particulier pour les jeunes et les femmes, par la promotion de l'entrepreneuriat, de la formation professionnelle et des chantiers publics à haute intensité de main-d'œuvre ;
- **Relancer les secteurs porteurs**, notamment le tourisme, l'agriculture, l'artisanat et les filières exportatrices, afin de diversifier la base économique et d'accroître les revenus nationaux ;
- **Promouvoir les investissements miniers et encadrer rigoureusement l'exploitation des ressources naturelles**, en assurant la lutte contre les trafics, l'équitabilité des contrats et une meilleure redistribution des bénéfices au profit des communautés locales et du développement national.
- **Négocier le maintien des accès privilégiés aux marchés internationaux** au bénéfice du secteur industriel.
- **Renforcer le rapatriement des devises** et la bonne gestion des recettes d'exportation, en consolidant les réserves de change et en favorisant la compétitivité de l'économie.

Ces mesures combinées visent à **rétablir la confiance des investisseurs**, à relancer la production nationale et à inscrire la croissance économique dans une logique d'équité et de durabilité.

### 7.1.3. Sur le plan de la gouvernance

La stabilisation de la Nation exige une gouvernance exemplaire, fondée sur la rigueur, la transparence et la responsabilité.

Le Gouvernement s'emploiera à :

- **Assurer la prise en charge des victimes** lors des évènements, notamment à travers des mécanismes d'indemnisation ou de soin.
- **Lancer les enquêtes et mettre en œuvre les mesures appropriées** relatives aux cas de violence aggravée, de mort d'homme pendant les évènements.
- **Entamer les procédures de poursuite** contre les acteurs et auteurs des détournements des richesses du pays et **assurer la récupération des biens mal acquis** au profit de l'État.
- **Rationaliser les finances publiques**, en améliorant la discipline budgétaire, la qualité de la dépense et la mobilisation des ressources internes ;
- **Réduire les gaspillages et les priviléges**, en réformant les subventions inefficaces et en instaurant des mécanismes de contrôle citoyen sur l'utilisation des fonds publics ;
- **Accélérer la digitalisation des services publics**, afin d'améliorer l'efficacité administrative, de réduire la corruption et de rapprocher l'administration des citoyens ;
- **Renforcer la lutte contre la corruption** par des actions coordonnées entre les institutions compétentes et une politique de tolérance zéro ;
- **Promouvoir la redevabilité publique**, en instituant des rapports réguliers de performance, des audits indépendants et une communication gouvernementale transparente.
- **Intensifier les efforts pour la levée des suspensions diplomatiques** et la mobilisation des soutiens internationaux en faveur de la refondation du pays.

Par ces actions, le Gouvernement entend **rétablir l'autorité morale et institutionnelle de l'État**, en prouvant que la refondation repose d'abord sur une gouvernance intègre et efficace.

L'ensemble de ces interventions, sociales, économiques et institutionnelles, vise à **stabiliser la Nation et à restaurer la confiance du peuple dans l'État**, condition préalable à la réussite des réformes de transformation à long terme.

Elles traduisent la volonté du Gouvernement de répondre aux attentes immédiates tout en préparant la construction d'un avenir durable, équitable et souverain pour Madagascar.

## 7.2. Engager des réformes structurelles pour une refondation durable

La Refondation de la République ne saurait se limiter à des réponses conjoncturelles : elle appelle à une **transformation en profondeur du cadre politique, institutionnel, juridique et économique** de Madagascar.

Ces réformes structurelles visent à **reconstruire l'État sur des bases solides**, à consolider la démocratie, à stimuler la croissance inclusive et à assurer la pérennité du développement national.

Elles constituent le socle d'un **nouveau contrat social**, fondé sur la justice, la participation et la performance.



### 7.2.1. Réformer la Constitution et les lois pour garantir la séparation des pouvoirs et les libertés fondamentales

Le Gouvernement s'engage à conduire, dans un esprit d'ouverture et de concertation, une **réforme constitutionnelle et législative** destinée à consolider la démocratie, à garantir la séparation effective des pouvoirs et à assurer l'équilibre institutionnel.

Cette réforme visera notamment à :

- Renforcer la **crédibilité et l'indépendance des institutions républicaines** ;
- Consacrer la **primauté de l'état de droit et la protection des droits et libertés fondamentaux** ;
- Promouvoir la **citoyenneté active, la participation politique** de tous les malagasy, la **liberté d'expression** et à la **protection des lanceurs d'alerte** ;
- **Mettre à jour le code de la nationalité** pour l'adapter aux réalités du monde moderne, notamment sur la question de la double nationalité. Pour garantir l'indépendance et la souveraineté pleine du plus haut représentant de l'état, la **détention d'une autre nationalité ne doit en aucun cas être autorisée pour l'exercice de la magistrature suprême** ;
- Renforcer l'**éducation civique et juridique** dans les programmes scolaires et au sein des médias publics pour cultiver la conscience des droits et des devoirs.

L'objectif est d'ancrer durablement la gouvernance démocratique dans une **Constitution et un cadre juridique réformés**, adaptés aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle et fidèle aux valeurs du *Fanahy Malagasy*.

### 7.2.2. Lutter contre la corruption

Un **dispositif indépendant et crédible de contrôle** sera mis en place, comprenant :

- Des mécanismes de **déclaration obligatoire de patrimoine** pour les hauts responsables ;
- Des procédures de **vérification et de poursuite systématique** des infractions économiques et financières ; et
- Un renforcement des institutions de redevabilité, notamment la justice, la cour des comptes et le bureau indépendant anti-corruption (bianco).

Cette démarche vise à **restaurer la confiance des citoyens dans l'État**, en démontrant que l'exemplarité et la probité sont les premières exigences du service public.

### 7.2.3. Décentraliser efficacement les pouvoirs et renforcer les capacités des collectivités territoriales

La refondation durable de Madagascar repose sur une **gouvernance de proximité**, capable de rapprocher l'État des citoyens et de dynamiser le développement local.

Le Gouvernement s'attachera à :

- **Renforcer la décentralisation poussée** en transférant aux collectivités territoriales des compétences réelles, des moyens financiers adéquats et une autonomie de gestion responsable ;
- **Professionnaliser l'administration locale**, en développant les capacités humaines et techniques des communes, districts et régions ;
- **Institutionnaliser la participation citoyenne** dans la planification, la budgétisation et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques locales ;
- Promouvoir la **solidarité territoriale**, en réduisant les disparités régionales et en soutenant les zones rurales et enclavées.

Une décentralisation réussie doit faire de chaque collectivité **un acteur du développement et de la refondation**, participant activement à la cohésion et à la prospérité du pays.

### 7.2.4. Accélérer la transformation numérique de l'État

La refondation nécessite la transformation numérique de l'État pour simplifier et accélérer les démarches, améliorer la transparence et réduire les pratiques de corruption. L'implication et le contrôle citoyen dans la gestion des affaires politiques, économiques et sociales seront aussi renforcées.

Le Gouvernement s'attèlera à :

- Adopter une politique nationale sur la digitalisation et le développement numérique ;
- Instaurer un dispositif inter-institutions de gouvernance numérique sous le pilotage régulier par la primature ;
- Déployer les infrastructures et les applications nécessaires ;
- Développer les compétences numériques au niveau national.

La digitalisation contribuera à l'amélioration des services et à la performance de l'Administration publique.

### 7.2.5. Moderniser l'environnement des affaires pour stimuler l'investissement et la compétitivité

La modernisation économique de Madagascar nécessite un cadre juridique, fiscal, financier et logistique compétitif, fonctionnel, équitable, prévisible et attractif.

Le Gouvernement engagera des réformes visant à :

- Élargir l'assiette fiscale, réformer les modes de taxation et améliorer la mobilisation des ressources internes ;
- Rationaliser les dépenses publiques et renforcer la discipline budgétaire ;
- Créer un environnement propice à l'investissement privé, à l'entrepreneuriat et à l'innovation ;
- Simplifier les procédures administratives et encourager la formalisation du secteur informel ;
- Promouvoir la **finance inclusive**, facilitant l'accès des ménages, des jeunes et des petites entreprises aux services financiers ;
- Renforcer les institutions de régulation financière pour accroître la transparence et la stabilité du système ;

- Moderniser le modernisation du code des changes et l'adapter à la mondialisation ;
- Renforcer la compétitivité nationale en réduisant significativement les coûts de transport et de logistique, en sécurisant les infrastructures, et en priorisant la réhabilitation des routes, des ponts, ainsi que la remise en état du réseau ferroviaire et du transport aérien intérieur ;
- Soutenir les très petites entreprises pour une meilleure opportunité de développement et d'intégration dans les chaînes de valeur.

Ces réformes permettront de **stimuler la productivité de l'économie nationale** et de garantir la soutenabilité du développement à long terme.

### **7.2.6. Promouvoir l'économie verte et bleue, l'agriculture durable, l'industrialisation et les énergies renouvelables**

La refondation de Madagascar s'inscrit dans une perspective d'**harmonie entre développement et préservation de l'environnement**.

Le Gouvernement s'engage à faire de la transition écologique **un levier stratégique de croissance et de résilience**.

Les actions prioritaires porteront sur :

- la **promotion de l'économie verte et bleue**, fondée sur la gestion durable des ressources naturelles, l'écotourisme et la valorisation des filières respectueuses de l'environnement ;
- le **soutien à une agriculture durable et résiliente**, capable d'assurer la sécurité alimentaire tout en préservant les écosystèmes ;
- la promotion de **l'industrialisation** et de la transformation des ressources locales ;
- le **développement des énergies renouvelables** — solaire, hydroélectrique, éolienne et biomasse — pour réduire la dépendance énergétique et élargir l'accès à l'électricité dans les zones rurales ;
- l'intégration systématique des considérations environnementales dans toutes les politiques publiques et projets d'investissement.

Ces engagements traduisent la volonté du Gouvernement de bâtir **une économie verte et bleue, inclusive et compétitive**, qui répond aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures.

En somme, ces réformes structurelles traduisent la détermination du Gouvernement à **refonder durablement l'État et l'économie malagasy** sur des bases de justice, d'efficacité et de durabilité.

Elles constituent les fondations d'un **nouveau pacte social et institutionnel**, garantissant la stabilité politique, la prospérité économique et la cohésion nationale.

### **7.2.7. Intégrer la gestion des risques et catastrophes dans les plans d'actions**

Le renforcement de la résilience climatique est un enjeu de gouvernance majeur.

Les actions prioritaires consisteront à :

- faire respecter les normes de construction pour renforcer la résilience des infrastructures ;
- renforcer les dispositifs de préparation aux passages des cyclones, aux épidémies et aux crises alimentaires ;
- poursuivre les plans de renforcement des capacités des départements en charge de la prévention, de la remédiation et de la gestion des risques et catastrophes.

La réduction des dégâts, des pertes socio-économiques et des pertes de vie sont les gains attendus de cette démarche.

## 7.3. Organiser des élections crédibles, transparentes et inclusives

La réussite de la Refondation de la République repose sur une **reconstruction ordonnée, inclusive et légitime des institutions nationales**.

Cette démarche doit permettre à Madagascar de **retrouver la pleine souveraineté de ses institutions démocratiques**, en assurant la continuité de l'État, la stabilité politique et la confiance du peuple dans ses représentants.

Le processus institutionnel de refondation sera conduit dans un **esprit de dialogue, de responsabilité et de consensus national**, avec l'implication active de toutes les forces vives de la Nation, et sera clôturée par des élections crédibles, transparentes et inclusives.



### 7.3.1. Mener une Concertation nationale inclusive sous l'impulsion du FFKM

Le Gouvernement organisera, sous l'impulsion morale du **Conseil des Églises Chrétiennes de Madagascar (FFKM)** et avec la participation des autres confessions, de la société civile, du secteur privé, de la jeunesse et de la diaspora, une **Concertation nationale inclusive**.

Cette concertation visera à :

- Recueillir les aspirations de la population concernant les réformes à engager ;
- Encourager les débats d'idées à tous les niveaux pour faire émerger une vision commune du développement et de la société ;
- Favoriser l'écoute mutuelle, la réconciliation et la recherche du consensus ;
- Élaborer une vision partagée de la société malagasy de demain, fondée sur la justice, la solidarité et la responsabilité collective ;
- Promouvoir la parité et la participation effective des jeunes et des femmes dans les instances décisionnelles ;
- Développer des propositions de réforme constitutionnelle.

La Concertation nationale constituera ainsi **le socle politique et moral de la Refondation**, garantissant que les décisions majeures qui en découlent émanent de la volonté du peuple tout entier.

### 7.3.2. Réviser les textes relatifs aux élections et aux partis politiques

Afin d'assurer la crédibilité du processus électoral et de restaurer la confiance dans la vie politique, le Gouvernement procédera à une **révision approfondie des textes législatifs et réglementaires** relatifs aux élections et aux partis politiques.

Cette réforme aura pour objectifs de :

- Instaurer un cadre électoral révisé conforme aux **standards démocratiques internationaux** ;
- garantir la **transparence et l'équité du jeu politique** ;
- encadrer le **financement des campagnes électorales et des partis politiques** ;
- favoriser la **participation active des citoyens** dans la gestion de la cité.

L'objectif ultime est de créer **un environnement politique assaini, pluraliste et responsable**, propice à l'émergence d'une nouvelle classe politique au service exclusif de l'intérêt national.

### 7.3.3. Réformer la CENI, sécuriser la liste électorale et mobiliser les ressources pour les élections

La **Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI)** jouera un rôle central dans la restauration de la confiance entre l'État, les partis politiques et les citoyens.

Le Gouvernement entreprendra une **réforme institutionnelle et organisationnelle** de la CENI afin de renforcer son indépendance, sa transparence et ses capacités techniques.

Le Gouvernement poursuivra la digitalisation de la liste électorale et du processus des élections. Il devra trouver les ressources nécessaires au processus électoral.

Les mesures prioritaires incluront :

- la mobilisation de ressources pour la préparation et l'organisation des élections ;
- la révision du cadre juridique de la CENI pour garantir sa neutralité et son autonomie ;
- la professionnalisation de ses membres et la formation du personnel électoral à tous les niveaux ;
- la **sécurisation numérique** de la liste électorale ;
- l'informatisation du système électoral et de la publication des résultats ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi et de vérification indépendant, ouvert à la société civile et aux observateurs internationaux.

Ainsi réformée, la CENI deviendra un **pilier de la confiance démocratique** et une garantie de la transparence du processus électoral.

### 7.3.4. Organiser le référendum constitutionnel et les élections présidentielles selon les standards internationaux

L'aboutissement du processus de refondation institutionnelle se traduira par **l'organisation d'un référendum constitutionnel, suivi d'une élection présidentielle libre, transparente et inclusive**.

Ces scrutins marqueront la clôture du processus de refondation.

Le Gouvernement veillera à ce que :

- les moyens logistiques, techniques et sécuritaires soient mobilisés pour garantir le bon déroulement du vote sur tout le territoire ;
- les résultats des urnes soient **reconnus par toutes les parties prenantes**, grâce à un processus clair, vérifiable et consensuel ;
- la communauté internationale soit associée comme **partenaire d'appui technique et de garantie de transparence**, dans le strict respect de la souveraineté nationale.

Ces élections symboliseront l'aboutissement du processus de refondation et **l'entrée de Madagascar dans une ère nouvelle**, fondée sur la légitimité démocratique, la stabilité institutionnelle et la confiance du peuple en ses dirigeants.

La refondation institutionnelle constitue ainsi **le couronnement du processus de renaissance nationale** suite au transfert du pouvoir vers un gouvernement démocratiquement élu.

Elle vise à rétablir un État fort, juste et démocratique — un État au service de la Nation, porteur d'une vision commune et durable de l'avenir de Madagascar.

## 8. JALONS

La Refondation de la République exige une action publique organisée, cohérente et conduite avec un sens élevé des responsabilités.

Pour répondre aux attentes du peuple malagasy, le Gouvernement doit agir avec méthode, transparence et discipline.

La principale mission confiée au Gouvernement est **d'organiser des consultations nationales et des élections crédibles et reconnues par tous** en vue d'un transfert de pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu dans un délai de 24 mois au maximum.

Cela constitue donc le **chemin critique** et détermine les jalons du chronogramme.

En conformité avec le mandat de la Politique Générale de l'État pour la Refondation (PGE-R), le chronogramme est expressément conçu comme un **calendrier dynamique et susceptible d'ajustement** selon les résolutions qui seront adoptées lors de la Concertation Nationale.

Le présent **chronogramme de vingt-quatre mois** constitue ainsi la **boussole opérationnelle** de la Refondation.

**Tableau 1. Jalons du PMO**

Phase / Objectif	Jalon Clé / Mesure Spécifique	Délai Estimé (Indicatif)	Responsable(s) Principal (aux)
I. Mobilisation des Ressources pour les élections	Obtention des engagements de financement conjoints (ressources nationales et financements extérieurs)	T+0 à T+12 mois	Gouvernement (Ministère des Finances, Affaires Étrangères)
II. Préparation et organisation de la Concertation Nationale	Organisation de la Concertation Nationale sous l'impulsion du FFKM.	T+1 à T+6 mois	FFKM (Impulsion), Gouvernement (Soutien Logistique)
	Résolutions de la Concertation Nationale	T+6 mois	Gouvernement, Société Civile, Acteurs Politiques
III. Réforme du Cadre Légal et Institutionnel des élections	Finalisation et adoption des projets de révision complète des textes législatifs et réglementaires relatifs aux élections et aux partis politiques.	T+6 à T+12 mois	Gouvernement, Parlement
	Réforme Institutionnelle visant à renforcer l'indépendance et l'efficacité de la CENI.	T+6 à T+9 mois	Gouvernement, Parlement
	Numérisation et sécurisation du processus électoral (transparence, traçabilité).	T+6 à T+12 mois	CENI, Gouvernement (Soutien Technique)
IV. Organisation des Scrutins	Organisation et proclamation des résultats du Référendum Constitutionnel.	T+12 à T+15 mois	CENI, Gouvernement (Sécurité/Logistique)
	Organisation et proclamation des résultats de l'Élection Présidentielle.	T+15 à T+18 mois	CENI, Gouvernement (Sécurité/Logistique)
V. Clôture du Processus	Transfert pacifique du pouvoir vers un gouvernement démocratiquement élu.	T+18 à T+24 mois	Autorités de Transition, Président Élu
	Obtention de la reconnaissance du nouvel ordre constitutionnel par la population et la communauté internationale.	T+18 à T+24 mois	Nouveau Gouvernement

## 9. FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DE LA REFONDATION

La réussite de la refondation nationale repose sur la capacité de l'État à **mesurer, suivre et rendre compte** de manière transparente des progrès accomplis.

Dans cet esprit, il est essentiel de mettre en place un **Tableau de bord national de la refondation**, véritable instrument de pilotage stratégique et de redevabilité publique.

Ce tableau de bord constituera à la fois :

- **un outil de coordination interne**, permettant aux institutions et ministères de suivre l'exécution des priorités gouvernementales ;
- **un instrument de transparence publique**, donnant à chaque citoyen la possibilité d'apprécier, en toute objectivité, l'avancement du processus de refondation.

Actualisé mensuellement et accessible au public, il permettra de transformer la gestion du changement en **culture de performance partagée**.

### 9.1. Objectifs du Tableau de bord

Le Tableau de bord national poursuivra trois objectifs majeurs :

- **Assurer la redevabilité** : garantir que chaque engagement pris au nom de la refondation soit mesurable et vérifiable;
- **Piloter la performance** : identifier rapidement les retards, ajuster les stratégies et réorienter les ressources vers les actions à fort impact ;
- **Renforcer la confiance** : instaurer un dialogue transparent entre l'État, les citoyens et les partenaires techniques et financiers, fondé sur des données fiables et vérifiables.

### 9.2. Indicateurs clés de suivi

Les indicateurs retenus devront être simples, pertinents et mesurables, reflétant les avancées concrètes du processus de refondation. À titre indicatif, ils pourraient inclure :

- **Taux de disponibilité de l'électricité et de l'eau** par région, indicateur de base du bien-être et de la relance économique locale ;
- **Avancement du processus constitutionnel**, mesuré par les étapes franchies et le respect du calendrier établi ;
- **Part des dépenses publiques** consacrées aux secteurs sociaux prioritaires (éducation, santé, infrastructures de proximité) ;
- **Taux de participation** aux assises communales et intercommunales, signe de la vitalité démocratique et de l'inclusion citoyenne ;
- **Indice de perception de la transparence et de la bonne gouvernance**, reflétant la confiance du public dans les institutions.

Chaque indicateur devra être associé à un **responsable sectoriel identifié**, à un **objectif chiffré** et à un **délai de réalisation**, afin de garantir la rigueur du suivi et l'efficacité de la reddition de comptes.

### 9.3. Outil de légitimité et de confiance

Au-delà de sa fonction technique, le Tableau de bord de la refondation deviendra le **baromètre de la crédibilité du processus**.

Il témoignera, mois après mois, des efforts réels engagés, des progrès accomplis et des défis encore à relever.

Sa publication régulière en ligne et sa présentation périodique au public — notamment à travers des points de presse ou des sessions d'évaluation nationale — consolideront la transparence de la gouvernance et renforceront la légitimité de l'action publique.

### **En rendant visible la progression du changement, l'État rend tangible la confiance.**

Le Tableau de bord de la refondation incarnera ainsi la promesse d'un gouvernement qui agit, qui rend compte et qui réussit avec son peuple.

## **9.4. Collaboration avec les parties prenantes**

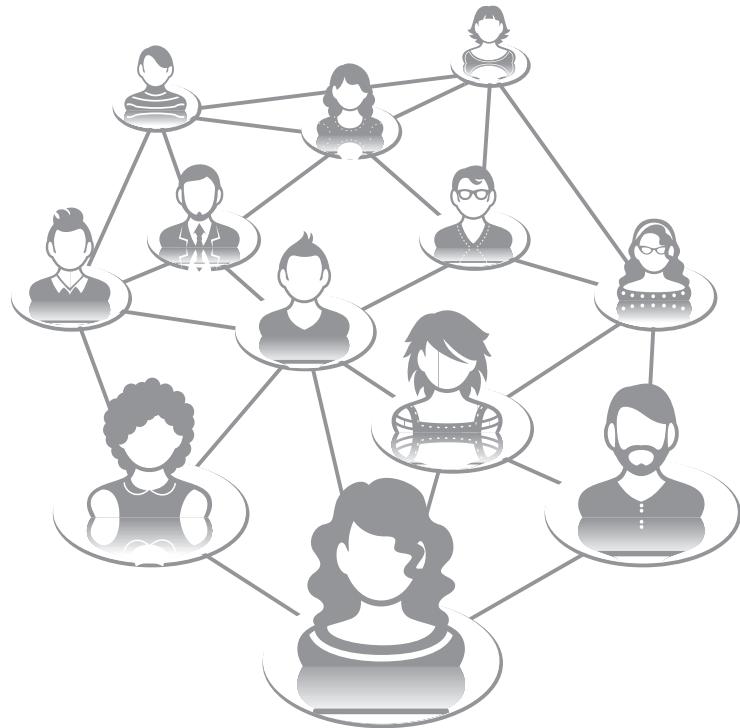
La réussite de ce vaste processus repose sur une collaboration étendue.

Cela inclut l'établissement de partenariats stratégiques solides non seulement avec les acteurs internationaux (gouvernements, organisations multilatérales) mais aussi avec les Organisations de la Société Civile (OSC) et le secteur privé.

Cette approche collaborative est vitale pour la mobilisation efficace des ressources techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre des réformes.

Il est aussi fondamental d'assurer une communication claire et continue tout au long du processus. Cela implique de sensibiliser la population aux enjeux réels de la refondation, afin de garantir leur adhésion et leur participation.

De plus, une diffusion régulière des progrès et des résultats obtenus permettra de maintenir la confiance et la redevabilité envers les citoyens.



## CONCLUSION

Le **Programme de Mise en Œuvre de la Politique Générale de l'État pour la Refondation (PMO PGE-R)** incarne la **volonté souveraine du peuple malagasy** de tourner la page d'un passé de fragilités pour écrire une nouvelle ère d'espérance, de stabilité et de progrès partagé.

Né du souffle d'un **mouvement populaire pacifique**, porté par la **jeunesse malagasy** et nourri par les **valeurs du Fanahy Malagasy**, ce Programme traduit en actes concrets l'aspiration collective à une refondation profonde de la République et de l'État.

Il marque le début d'une **renaissance nationale**, fondée sur la justice, le travail, la solidarité et la responsabilité partagée.

À travers la mise en œuvre de ce Programme, Madagascar s'engage résolument sur la voie d'une **République réconciliée avec elle-même**, fière de son identité, confiante en son avenir, et ouverte au monde dans le respect de sa souveraineté.

Sous la **haute autorité du Président de la Refondation** et la **direction responsable du Gouvernement de Transition**, le pays avance avec détermination vers la reconstruction de ses institutions, la revitalisation de son économie et la consolidation de la cohésion nationale.

Cette refondation n'est pas seulement un projet de redressement politique : elle est une **promesse de dignité et de progrès** faite à chaque citoyen, en particulier à la jeunesse, dépositaire de l'avenir de la Nation.

Soutenu par la **communauté nationale et internationale**, le Gouvernement s'engage à exécuter ce Programme avec rigueur, transparence et sens du devoir, dans **l'intérêt exclusif du peuple malagasy et des générations à venir**.

Car refonder Madagascar, c'est redonner foi en la République, confiance en l'État et espérance en l'avenir.

Que ce Programme soit le symbole d'une Nation qui se redresse, d'un peuple qui s'unit et d'un État qui sert.

Ensemble, refondons Madagascar pour qu'elle soit, aujourd'hui et demain, **une terre de justice, de paix et de prospérité partagée**.

Fait au Palais de Mahazoarivo, le 17 novembre 2025

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

RAJAONARIVELO Herintsalama Andriamasy